

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

**OBJET :**

**Amendes de police - programme 2025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du Conseil Départemental en date du 17 février 2025 relatif à la répartition des recettes provenant « des amendes de police ».

La commission « Voirie » propose :

- Travaux liés au confort des usagers : 20 %
  - Installation de panneaux « Rassemblement » en extérieur dans le cadre de la défense incendie.

↳ Conseil Départemental : 112, 00 € HT (560, 00 € x 20 %)

↳ Autofinancement : 448, 00 € HT

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement du projet cité ci-dessus.
- autorise Madame le Maire à solliciter une aide Départementale relative à la répartition des recettes provenant « des amendes de police 2025 » pour financer en partie ce projet.

Fait à Molinet, le 3 avril 2025



Le Maire,  
**Annie-France MONDELIN**

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

OBJET :

**Travaux d'amélioration énergétique et de confort des bâtiments communaux & achat de mobilier urbain en matériaux 100 % recyclés et 100 % recyclables.**

Madame le Maire indique qu'il faut présenter un seul et unique dossier de demande de subventions pour que l'ensemble des travaux soit éligible à la DETR et de ce fait, il est nécessaire de redélibérer en ce sens.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- inscrit sur le budget primitif de l'année 2025 :
  - ✓ travaux d'amélioration énergétique et de confort des bâtiments communaux
  - ✓ achat de mobilier urbain en matériaux 100 % recyclés et 100 % recyclables
- sollicite les services de l'Etat pour obtenir la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (subvention DETR) et ceux du Conseil Départemental (solidarité départementale)
- approuve le plan de financement, selon les devis de 19 151, 37 € HT, dans les conditions suivantes :

• Etat - DETR	6 702, 98 € HT (19 151, 37 € x 35 %)
• Conseil Départemental	5 000, 00 € HT (19 151, 37 € x 26, 11 %)
• Autofinancement :	7 448, 39 € HT
- mandate Madame le Maire pour demander le versement des subventions et l'autoriser à signer tout document relatif à ce dossier.



Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

OBJET :

**Vente d'un pavillon locatif social.**

Madame le Maire expose :

Evoléa envisage de vendre le pavillon locatif social vacant situé au n°1, lotissement Terre de la Motte.

L'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que le Préfet peut s'opposer à tout projet de cession des logements sociaux pour deux motifs :

- Les logements ne sont pas suffisamment entretenus,
- Cette vente risque de réduire de manière excessive le parc de logements locatifs sociaux de la commune.

Ce même article prévoit également la consultation de la commune d'implantation.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- approuve cette mise en vente.



Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
**Annie-France MONDELIN**

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

**OBJET :**

**Participation aux frais de fonctionnement des Ecoles de Digoin pour l'année scolaire 2024/2025**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal :

La commune de Digoin a fixé le montant des participations aux frais de fonctionnement à 550 € pour un élève de niveau élémentaire et 800 € pour un élève de niveau maternel.

Quatre enfants de Molinet sont concernés par cette disposition pour l'année scolaire 2024/2025.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à éditer le mandat correspondant aux futurs frais facturés par la commune de Digoin, soit 2 200 €.

Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
En exercice : 14  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

OBJET :

**Détermination des tarifs des droits de place « food-trucks et autres commerces ambulants »**

Madame le Maire rappelle :

Que la commune n'avait pas appliqué de droit de place, en 2024, au food-truck « la Goguette », au même titre que les communes voisines,

Vu la délibération du 13.12.2007 fixant le prix des emplacements pour les camions de ventes ambulantes,

Considérant qu'il convient d'actualiser un tarif de droit de place d'occupation du domaine public pour les food-trucks et autres commerces ambulants,

À la suite de l'étude d'un tableau comparatif des droits de place appliqués par les communes voisines et plus éloignées,

Après délibération, 13 votes Pour et 1 Contre, le Conseil Municipal :

- décide de ne pas appliquer de droit de place au food-truck « la Goguette »
- maintient le tarif de 30 € pour le camion outillage stationné sur la commune plusieurs fois à l'année.

Le Conseil Municipal étudiera au cas par cas les demandes de stationnement des nouveaux commerces ambulants.



Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril

Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

OBJET :

**Subventions communales 2025**

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'inscrire pour l'exercice 2025, les subventions suivantes au budget primitif :

▪ ALM activités périscolaires + Noël des écoliers	500 €
▪ Club du Temps de Vivre	110 €
▪ Comité des œuvres sociales de la Ville de Digoin	60 €/enfant
▪ APF France handicap → 5 Molinetois bénéficiaires (2025)	100 €
▪ Les Restos du Cœur de l'Allier	30 €
▪ Entr'actes et Sabotée	110 €
▪ Entr'actes et Sabotée (subvention exceptionnelle)	200 €
▪ Gym Sympa	110 €
▪ Vouzance & Loire	30 €
▪ CATM AFN	110 €
▪ Espoir Molinetois	110 €

⌘ 30 €/élèves pour les Centres de Formations, les Maisons Familiales, Lycées, Collèges Professionnels et autres organismes accueillant des habitants de Molinet.

*Chaque année, il sera demandé aux associations d'établir une demande conforme (demande type, bilan financier, budget prévisionnel, etc...) pour solliciter auprès de la commune une subvention selon les directives applicables pour ce genre de sollicitation.*



Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 28 mars 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - PIGERON  
LALLIAS - BOURRACHOT - FURNAL - CASSIER  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Philippe Lassot

Absent (e) excusé (e) :

**OBJET :**

**Vote des taxes Budget Primitif 2025**

Madame le Maire rappelle :

La hausse de la taxe foncière sera au minimum de 1,7 % cette année en raison de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives qui servent de base pour l'Etat au calcul de la taxe foncière.

La Dotation Globale Forfaitaire attribuée à la commune a diminué considérablement (-116 843€) depuis 2010.

Notons des investissements modestes : 25 000 € en 2023, 38 000 € en 2024 et 23 000 € en 2025, la commune poursuit son désendettement.

Par ailleurs, pour honorer l'ensemble des travaux prévus en 2025 et 2026, il serait nécessaire de revoir les taux des trois taxes communales.

Pour toutes ces raisons, Madame le Maire propose de relever le taux communal des taxes et de procéder au vote :

.../...

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 003-210301735-20250403-DELTAXES2025-BF

SLOW

- 2 contre une augmentation
- 2 Pour une hausse de 5 %
- 6 Pour une hausse de 6 %
- 4 Pour une hausse de 7 %

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Fixe les taux des trois taxes communales :
  - ↳ taxe foncière : **29,68 %**
  - ↳ taxe foncière non bâtie : **12,17 %**
  - ↳ taxe d'habitation s/résidences secondaires : **4,99 %**
- autorise Madame le Maire à signer en conséquence l'état fiscal n°1259 (Année 2025).

Fait à Molinet, le 3 avril 2025

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN





COMMUNE : 173 MOLINET  
 ARRONDISSEMENT : 03 VICHY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOULINS

N° 1259 COM (1)  
 TAUX  
 FDI  
 2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence 2025	Taux plafonds 2025	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produits référence 2025	Taux votés 2025	Produits attendus 2025
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 314 946	28,00	95,30	1 354 000	379 120	29,63	401 867
Taxe foncière non bâties (TFNB)	128 343	11,48	115,00	130 400	14 970	12,17	15 870
Taxe d'habitation (TH)	65 856	4,71	42,06	59 600	2 807	4,99	2 974
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	420 7M
			Total	396 897			
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration 2024	Bases d'imposition provisionnelles 2025	Produit référence 2025	Taux de majoration votés 2025	Produit attendu 2025
	>>>	>>>	>>>	>>>	(col. 4 x col. 2 x col. 3)	2025	(col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	8	9	10
	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels	
Taxe foncière bâties (TFB)			
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			

Produit total souhaité : 420 7M = 1,06 0000

Produit total de référence (total colonne 5) : 396 897

Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
		0		74 048	0	0	- 278 404	11
								- 20 936

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	420 7M	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	- 204 356	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025	216 355
---	--------	---	---	-----------	---	---	---------

A MOULINS

Le 14 MARS 2025  
 Pour la Direction des Finances publiques,  
 SYLVAIN EME

Le 03/04/2025  
 Pour la Commune,



Envoyé en préfecture le 08/04/2025  
 Reçu en préfecture le 08/04/2025  
 Publié le  
 ID : 003-210301735-20250403-DELTAXES2025-BF



COMMUNE : 173 MOLINET  
 ARRONDISSEMENT : 03 VICHY  
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE MOULINS

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Personnes de condition modeste	866
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	66 678
d. Logements sociaux	183
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	<b>6 321</b>
<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Dotations pour perte de THLV	>>>
b. Mayotte	>>>

2. BASES EXONÉRÉES

<b>Taxe foncière bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	325 149
b. Par la loi	
<b>Taxe foncière non bâtie :</b>	
a. Par le conseil municipal	22 614
b. Par la loi (terres agricoles)	
c. Par la loi (autres)	
<b>Cotisation foncière des entreprises</b>	
a. Par le conseil municipal	
b. Par la loi	

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	59 600
b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	7 163
d. Bases dégrévées locaux vacants	
e. Bases dégrévées majo THS	

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Centrales électriques	
c. Centrales photovoltaïques	
d. Centrales hydrauliques	
e. Centrales géothermiques	
f. Transformateurs électriques	
g. Stations radioélectriques	
h. Installations gazières et autres	
i. Taxe sur les pylônes	

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Coefficient correcteur	0,338739
d. Taux FB commune 2020	3,30
e. Taux FB département 2020	22,87

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :		Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12			
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	42,84	107,10	11,80000	95,30
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	36,52	127,70	12,70000	115,00
Taxe d'habitation (TH)	23,88	24,37	60,93	18,87000	42,06
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de niveau :</b>	
a. National	
b. Communal	
<b>Taux maximum :</b>	
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	
b. Taux maximum de la majoration spéciale	

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Tx moy. 75% départemental	12,04
b. Taux maximum de la majo	0,803

Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique

Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	14	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurator(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
LASSOT Philippe

03 avril 2025
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

et publication du
03 avril 2025

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 204 797,60

Recettes : 208 797,60

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 171 845,39

Recettes : 1 171 845,39

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	208 797,60	(dont 4 000,00 de RAR)
Recettes :	208 797,60	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	1 171 845,39	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 171 845,39	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à MOLINET

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



*[Handwritten signature]*



Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	14	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, JOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurator(s) :**

**Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2025  
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
LASSOT Philippe

03 avril 2025
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

et publication du

03 avril 2025
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 73 810,00

Recettes : 73 810,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 161 093,22

Recettes : 161 093,22

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	73 810,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	73 810,00	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	161 093,22	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	161 093,22	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet



Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 003-210301735-20250403-DELBPASSAIN2025-BF

Publié le 12/11/2024

ID : 003-210301735-20241106-DEL2024042-DE

SLOW

Mairie de MOLINET (03510)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 novembre 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 31 octobre 2024

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
CARVALHEIRO - LALLIAS - BOURRACHOT - FOURNAL  
CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Céline Bourrachot

Absent (e) excusé (e) : Marie-Anne Cassier  
Gérard Guinet donne pouvoir de vote à Y. Cuissinat  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalheiro  
Laurence Jehanno donne pouvoir de vote à Ph. Lassot

OBJET :

**Taxe et redevance assainissement 2025**

Madame le Maire rappelle :

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 6 novembre 2023, avait voté la taxe d'assainissement à 1,50 € HT/m<sup>3</sup> et augmenté la redevance à 35 € HT pour l'année 2024.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

- maintient la taxe d'assainissement à 1,50 € HT/m<sup>3</sup> et la redevance à 35 € HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Fait à Molinet, le 6 novembre 2024

Le Maire,  
Annie-France MONDELIN



Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	14	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FOURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2025

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
LASSOT Philippe

03 avril 2025
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

et publication du

03 avril 2025
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 8 000,24

Recettes : 8 000,24

**Fonctionnement**

Dépenses : 14 705,85

Recettes : 14 705,85

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	8 000,24	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	8 000,24	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	14 705,85	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	14 705,85	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN



le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 03 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	14	14
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 1

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, PIGERON Pierre-Yves, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurat ion(s) :**

**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
28 mars 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
28 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 03 avril 2025  
A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
LASSOT Philippe

03 avril 2025
---------------

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

et publication du

03 avril 2025
---------------

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 30 813,00

Recettes : 30 813,00

**Fonctionnement**

Dépenses : 31 917,21

Recettes : 31 917,21

Pour rappel, total budget :		
<b>Investissement</b>		
Dépenses :	30 813,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	30 813,00	(dont 0,00 de RAR)
<b>Fonctionnement</b>		
Dépenses :	31 917,21	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	31 917,21	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire MONDELIN Annie France




le(s) secrétaire(s) de séance

